

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

Révision n. 2
Du 24/01/2022

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination: INDURENT GEL

Code: C100700.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage professionnel seulement. Catalyseur pour silicone-C pour les empreintes dental.

Utilisation interdite: dans l'article pour la fourniture ou l'utilisation par le grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale

Zhermack S.p.a

Via Bovazecchino 100

45021 Badia Polesine (RO)

Italy

tel. +39 0425-597611

fax +39 0425-597689

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

msds@zhermack.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS-France): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24h/ 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Skin Irrit. 2, H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT RE 2, H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

La réglementation CE 1272/2008, relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), ne s'applique pas aux dispositifs médicaux à l'état fini utilisés en contact physique direct avec le corps humain selon ce qui est dicté par l'art.

1.5, alinéa d). Le produit est donc exempté de l'obligation d'étiquetage CLP.

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Conseils de prudence:

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) carvone (ISO); 2-méthyl-5-(prop-1-en-2-yl)cyclohex-2-en-1-one.
Peut produire une réaction allergique.

Contient

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 20% - < 25%	Tetrakis(2-butoxyethoxy)silane	CAS: 18765-38-3 EC: 242-560-0 REACH No.: 01-21207615 33-55-XXXX	STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
>= 7% - < 10%	Diocetyl tin oxide	CAS: 870-08-6 EC: 212-791-1 REACH No.: 01-21199712 68-27-XXXX	STOT SE 2 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système immunitaire) par ingestion.
>= 0,5% - < 1%	2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol	Numéro 603-014-00-0 Index: CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0	Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation. Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale 1200 mg/kg pc
>= 0,3% - < 0,5%	carvone (ISO); 2-méthyl-5-(prop-1-en-2-yl)cyclohex-2-en-1-one	Numéro 606-148-00-8 Index: CAS: 99-49-0 EC: 202-759-5	Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
<0,1%	méthanol	Numéro 603-001-00-X Index: CAS: 67-56-1 EC: 200-659-6 REACH No.: 01-21194333	STOT SE 1 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes. Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

		07-44-XXXX	d'ingestion. Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané. Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation. Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: STOT SE 1 H370 3% <= C < 10%: STOT SE 2 H371
--	--	------------	--

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir la section 10.5.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

INDURENT GEL

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
Aucune donnée disponible								

Diocetyl tin oxide - CAS: 870-08-6

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
AGW	0.01	0.002	8h	0.02	0.004	15min	Inhalable	GERMANY

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

	mg/m3	ppm		mg/m3	ppm		fraction and vapour	
--	-------	-----	--	-------	-----	--	---------------------	--

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
AGW	49 mg/m3	10 ppm	8h	98 mg/m3	20 ppm	15min		GERMANY
MAK	49 mg/m3	10 ppm	8h	98 mg/m3	20 ppm	15min		GERMANY
VME/VLE	49 mg/m3	10 ppm	8h	98 mg/m3	20 ppm	15min		SWITZERLAND
MV	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		SLOVENIA
MAK	49 mg/m3	10 ppm	8h	98 mg/m3	20 ppm	15min		SWITZERLAND
AK	98 mg/m3		8h	246 mg/m3		15min		HUNGARY
ESD	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		TURKEY
GVI/KGVI	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		CROATIA
HTP	98 mg/m3	20 ppm	8h	250 mg/m3	50 ppm	15min		FINLAND
MAK	98 mg/m3	20 ppm	8h	200 mg/m3	40 ppm	15min		AUSTRIA
NDS/NDSCh	98 mg/m3		8h	200 mg/m3		15min		POLAND
NGV/KGV	50 mg/m3	10 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		SWEDEN
NPEL	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		SLOVAKIA (Slovak Republic)
UE	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm		Skin	
OELV	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		IRELAND
RD	50 mg/m3	10 ppm	8h	100 mg/m3	20 ppm	15min		LITHUANIA
RV	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		LATVIA
TGG	100 mg/m3		8h	246 mg/m3		15min		NETHERLANDS
TLV	120 mg/m3	25 ppm	8h					GREECE
TLV	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		ESTONIA
TLV	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		MALTA
TLV	50 mg/m3	10 ppm	8h					NORWAY
TLV	98	20 ppm	8h	246	50 ppm	15min		ROMANIA

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

	mg/m3			mg/m3				
TLV	100 mg/m3	20.7 ppm	8h	200 mg/m3	41.4 ppm	15min		CZECH REPUBLIC
TLV	98 mg/m3	20 ppm	8h					DENMARK
TLV	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		CYPRUS
TLV	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		BULGARIA
TLV-ACGIH		20 ppm	8h					
VL	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		LUXEMBOUR G
VLE	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		PORTUGAL
VLEP	49 mg/m3	10 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		FRANCE
VLEP	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		ITALY
VLEP	98 mg/m3	20 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		BELGIUM
WEL	123 mg/m3	25 ppm	8h	246 mg/m3	50 ppm	15min		UNITED KINGDOM
VLA	98 mg/m3	20 ppm	8h	245 mg/m3	50 ppm	15min		SPAIN
ACGIH		20 ppm	8h				A3, BEI - Eye and URT irr	

carvone (ISO); 2-méthyl-5-(prop-1-en-2-yl)cyclohex-2-en-1-one - CAS: 99-49-0

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
Aucune donnée disponible								

méthanol - CAS: 67-56-1

Type OEL	TWA		Durée	STEL		Durée	Remarques	Pays
AGW	270 mg/m3	200 ppm	8h	1080 mg/m3	800 ppm	15min	Skin	GERMANY
MAK	130 mg/m3	100 ppm	8h	260 mg/m3	200 ppm	15min	Skin	GERMANY
MAK	260 mg/m3	200 ppm	8h	1040 mg/m3	800 ppm	15min	Skin	SWITZERLA ND
VME/VLE	260 mg/m3	200 ppm	8h	1040 mg/m3	800 ppm	15min	Skin	SWITZERLA ND
MV	260 mg/m3	200 ppm	8h	1040 mg/m3	800 ppm	15min	Skin	SLOVENIA
AK	260 mg/m3		8h				Skin	HUNGARY
GVI/KGVI	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	CROATIA
HTP	270	200	8h	330	250	15min	Skin	FINLAND

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

	mg/m3	ppm		mg/m3	ppm			
MAK	260 mg/m3	200 ppm	8h	1040 mg/m3	800 ppm	15min	Skin	AUSTRIA
NDS/NDSch	100 mg/m3		8h	300 mg/m3		15min	Skin	POLAND
NGV/KGV	250 mg/m3	200 ppm	8h	Plafond 350 mg/m3	Plafond 250 ppm	15min	Skin	SWEDEN
NPEL	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	SLOVAKIA (Slovak Republic)
UE	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	
OELV	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	IRELAND
RD	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	LITHUANIA
RV	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	LATVIA
TGG	133 mg/m3		8h				Skin	NETHERLAN DS
TLV	260 mg/m3	200 ppm	8h	325 mg/m3	250 ppm	15min		GREECE
TLV	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	ESTONIA
TLV	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	MALTA
TLV	130 mg/m3	100 ppm	8h				Skin	NORWAY
TLV	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	ROMANIA
TLV	250 mg/m3	188.5 ppm	8h	1000 mg/m3	754 ppm	15min	Skin	CZECH REPUBLIC
TLV	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	DENMARK
TLV	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	CYPRUS
TLV	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	BULGARIA
TLV-ACGIH		200 ppm	8h		250 ppm	15min	Skin	
VL	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	LUXEMBOUR G
VLE	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	PORTUGAL
VLEP	260 mg/m3	200 ppm	8h	1300 mg/m3	1000 ppm	15min	Skin	FRANCE
VLEP	260 mg/m3	200 ppm	8h				Skin	ITALY
VLEP	266 mg/m3	200 ppm	8h	333 mg/m3	250 ppm	15min	Skin	BELGIUM
WEL	266 mg/m3	200 ppm	8h	333 mg/m3	250 ppm	15min	Skin	UNITED KINGDOM
VLA	266	200	8h				Skin	SPAIN

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

	mg/m3	ppm					
ACGIH		200 ppm	8h		250 ppm		Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea

Valeurs limites d'exposition DNEL

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

Consommateur: 12.5 mg/kg bw/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 10.9 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 44 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 12.5 mg/kg bw/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 25 mg/kg bw/d - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Diocetylène oxide - CAS: 870-08-6

Consommateur: 0.002 mg/kg bw/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

méthanol - CAS: 67-56-1

Consommateur: 8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 50 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 40 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 260 mg/m3 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

Cible: Eau douce - valeur: 10 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 63.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 6.4 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 463 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.57 mg/kg

méthanol - CAS: 67-56-1

Cible: Eau douce - valeur: 154 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 15.4 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 570.4 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

Indicateurs Biologiques d'Exposition

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

valeur: 200 mg/g - modérée: ZHE1 - Indicateur biologique: Acide butoxyacétique (BAA) dans l'urine - Période d'échantillonnage: Fin du tour

méthanol - CAS: 67-56-1

valeur: 15 mg/L - Indicateur biologique: Alcool méthylique dans l'urine - Période d'échantillonnage: Fin du tour

8.2. Contrôles de l'exposition

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection des yeux:

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (EN 166).

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements de travail et des chaussures de sécurité à usage professionnel (EN 14605).

Protection des mains:

Gants résistants à la perméation lettres A H J en APV ou caoutchouc synthétique fluorocarboné (EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants (EN 374): compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

Protection respiratoire:

Masque doté de filtre de type AB

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte (ex. TLV-TWA).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	rouge	--	--
Odeur:	menthe	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Non disponible	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non disponible	--	--
Inflammabilité:	Non disponible	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non disponible	--	--
Point éclair:	107 ° C	EN ISO 3679	--
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible	--	--
Température de décomposition:	Non disponible	--	--
pH :	Pas important	--	--
Viscosité cinématique:	Non disponible	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non disponible	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible	--	--
Pression de vapeur:	Non disponible	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.92 g/cm ³ (@23°C)	--	--

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

Densité de vapeur relative:	Non disponible	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	Non disponible	--	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter exposition à l'humidité et températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Eau

Peut réagir au contact d'agents oxydants forts.

Bases

Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager: 2-Butoxyethanol.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

INDURENT GEL

a) toxicité aiguë
Non classé

b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé

e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé

f) cancérogénicité
Non classé

g) toxicité pour la reproduction
Non classé

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Le produit est classé: STOT RE 2 H373
- j) danger par aspiration
Non classé

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: (OECD TG 402, MSDS supplier).

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: (OECD TG 401, MSDS supplier).

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Espèces: Lapin - Irritant pour la peau - Source: (OECD 404, MSDS supplier).

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèces: Lapin - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 405, MSDS supplier).

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: Rat - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 406, Buehler test, MSDS supplier).

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: In vitro - Négatif - Source: (OECD 471, 490, OECD 473, MSDS supplier).

g) toxicité pour la reproduction:

Voie: Orale - Espèces: Rat - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (OECD 422, MSDS supplier).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 25 mg/kg - Remarques: Target organ: blood. - Positif - Source: (OECD 422, MSDS supplier).

Diocetyl tin oxide - CAS: 870-08-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg - Source: (MSDS supplier)

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: (OECD 402, ECHA dossier).

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. - Source: (LLNA, ECHA dossier).

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: In vitro - Espèces: Salmonella typhimurium - Négatif - Source: (ECHA dossier).

Test: In vivo - Espèces: Souris - Négatif - Source: (OECD 474, ECHA dossier).

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Voie: Orale - Espèces: Rat - Remarques: Target organ: Immune system - Positif - Source: (ECHA dossier).

2-butoxyéthanol; éther monobutylique d'éthylène-glycol - CAS: 111-76-2

a) toxicité aiguë

ETA - Orale 1200 mg/kg pc

Test: LD50 1200 mg/kg - Source: (ATP 15°, Reg. CE 1272/2008)

carvone (ISO); 2-méthyl-5-(prop-1-en-2-yl)cyclohex-2-en-1-one - CAS: 99-49-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1640 mg/l - Source: (MSDS supplier).

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

INDURENT GEL

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 201 mg/l - Durée h: 96h (Danio rerio, MSDS supplier).

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 90 mg/l - Durée h: 48h (Daphnia magna, MSDS supplier).

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 21d (Danio rerio, MSDS supplier).

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 100 mg/l - Durée h: 21d (Daphnia magna, MSDS supplier).

Dioctyltin oxide - CAS: 870-08-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 0.21 mg/l - Durée h: 48h (Daphnia magna, Immobilisation Test, MSDS supplier).

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 0.09 mg/l - Durée h: 96h (Brachydanio rerio, MSDS supplier).

Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.0097 mg/l (OECD 201, ECHA dossier).

12.2. Persistance et dégradabilité

Tetrakis(2- butoxyethoxy)silane - CAS: 18765-38-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Dioctyltin oxide - CAS: 870-08-6

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Non disponible

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non Applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 20

Restriction 69

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:

Diocetyl tin oxide.

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65:

méthanol - Classé toxique pour la reproduction.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :
Diocetyl tin oxide

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 1	3.8/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 1
STOT SE 2	3.8/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 2
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECHA – European Chemical Agency

GESTIS - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance

IARC – International Agency for Research on Cancer

IPCS INCHEM – International Programme on Chemical Safety

ISS – Istituto Superiore di Sanità

PubChem - open chemistry database at the National Institutes of Health (NIH)

Une fiche de données de sécurité n'est pas demandée pour ce produit conformément à l'article 31 du Règlement 1907/2006/CE. Cette fiche de données de sécurité a été créée sur base volontaire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Fiche de Données de Sécurité INDURENT GEL

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.